ABAD
Société Civile au capital de 8.900 Euros
Siège social : 3 RUE DU HELDER 64200 BIARRITZ
RCS BAYONNE 815 110 812

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 5 MAI 2025

PROCES-VERBAL

Le 5 mai 2025 à 10 heures, au siège social,
Les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire.

Sont présents :

- Monsieur Grégory PIRON,
 Propriétaire de 650 parts sociales.

- Monsieur Olivier POMMERY,
 Propriétaire de240 parts sociales

Tous les associés étant présents, l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Grégory PIRON gérant de la société, préside la séance.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour :

La société ABAD, représentée par Monsieur Grégory PIRON agissant en qualité de Gérant donne toutes les informations concernant le changement du siège social de la société ABAD au 10 IMPASSE GRAMMONT 64200 BIARRITZ,

Puis les associés examinent les différents points suivants :

1 Changement du siège social de l'entreprise ABAD

2 Pouvoirs pour formalités,

Les associés prennent alors les décisions suivantes :

Une discussion s'engage.

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIÈRE DECISION

Après avoir pris toutes les informations, les associés décident d'entériner le changement du siège social de l'entreprise ABAD et d'établir la nouvelle adresse du siège social de l'entreprise ABAD à l'adresse suivante :
10 IMPASSE GRAMMONT – 64200 BIARRITZ

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

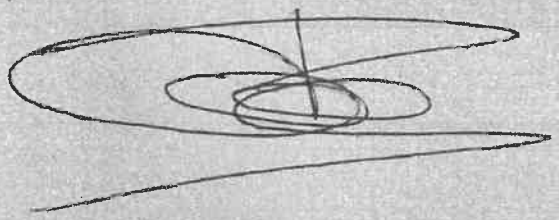
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les associés présents.

Monsieur Grégory PIRON



Monsieur OLIVIER POMMERY



MADE WITH Scanner App